



Déclaration de renonciation au versement de dividendes en 2020

Indications sur le requérant

Titre du journal:

N° de journal Poste:

Nom de l'éditeur:

Adresse:

Code postal/Lieu:

Forme juridique de l'éditeur:

Personne de contact (nom, téléphone et courriel):

Déclaration de renonciation

Nous confirmons par la présente que l'éditeur du titre susmentionné renoncera à verser des dividendes pour l'exercice 2020.

Conformément à l'art. 6, al. 2, de l'ordonnance Covid 19 dans le domaine de la presse écrite, les rabais indûment perçus doivent être remboursés à l'OFCOM s'il s'avère ultérieurement que des dividendes ont tout de même été versés pour l'exercice 2020. A cet effet, l'OFCOM peut demander à l'éditeur susmentionné de prouver qu'aucun dividende n'a été versé.

Le formulaire a valeur de titre au sens de l'art. 110 du Code pénal.

Lieu et date:

Timbre et signature: